



Allocation de Rentrée Scolaire (ARS) 2010-2011

Le gouvernement n'augmente pas l'ARS cette année

L'allocation de rentrée scolaire est fixée à :

- 280,76 € pour les enfants de 6 à 10 ans,
- 296,22 € pour les 11 à 14 ans,
- 306,51 € pour les 15 à 18 ans.

Il peut y avoir une allocation dégressive si dépassement léger des conditions de ressources. L'ARS est versée par la CAF le 20 août en une seule fois pour les enfants de 6 à 16 ans, automatiquement si vous touchez déjà une prestation sociale, sinon s'adresser à sa CAF, ou faire «caf.fr».

Pour les enfants, de 16 à 18 ans, le versement intervient dès que vous aurez renvoyé le certificat de scolarité ou apprentissage.

Rappelons que l'ARS est cumulable avec les allocations de scolarité versées par l'employeur ou le CE.

Conditions d'attribution :

- il faut avoir eu en 2008 (année - 2), des ressources inférieures à une limite qui varie en fonction du nombre d'enfants à charge.

Nombre d'enfants à charges	Revenus nets année 2008 à ne pas dépasser
1 enfant	22.946 €
2 enfants	28.241 €
3 enfants.....	33.536 €
par enfant supplémentaire	5.295 €

Les associations familiales estiment le coût de la rentrée scolaire à 350 €uros au collège en moyenne.

La CGT revendique l'ARS pour tous les enfants scolarisés jusqu'à 20 ans :

- 300 €uros en primaire,
- 350 €uros au collège,
- 500 €uros au lycée,
- 1.000 €uros pour les études supérieures.

Agissons ensemble pour obtenir des moyens supplémentaires pour la rentrée scolaire 2010/2011